



**Noyers**  
sur serein

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 11 juillet 2009 à Noyers à 09 heures 30 sous la présidence de Monsieur Marc Domingo, Maire de Noyers.

**Présents :** 11 conseillers municipaux

**Absents :** N. Labosse, pouvoir à M. Domingo - C. Saonit, pouvoir à J. Riotte - C. Carregosa-Luis

**Secrétaire de séance :** Michel Bardet

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

Le maire propose que soient portés deux points supplémentaires à l'ordre du jour : tarification du tournage et le marché aux truffes. Le point 7 sera annulé en raison du manque de rapport du commissaire enquêteur.

### 1. Programme du tournage "d'une Famille Formidable" et tarification

Monsieur Giovannelli informe le conseil municipal qu'après une dernière rencontre avec le producteur de la série "une Famille Formidable" il a été défini le programme de tournage suivant :

#### Jeudi 20 août

Lieux	Horaires de présence	Horaires de tournage
Boucherie Paillot	12 h à 17 h	14 h à 17 h
Place de l'Hôtel de Ville	12 h à 0 h	14 h à 23 h
Boulangerie Merlot	17h à 20 h	17 h à 19 h

- Autorisation de stationner à l'ensemble des véhicules techniques sur la promenade du Pré de l'Échelle
- Blocage de la circulation par intermittence lors des prises de vues de la porte peinte, place de l'Hôtel de Ville, Place du Grenier à Sel et la Place du Marché au Blé.
- Stationnement interdit sur la Place de l'Hôtel de ville, sauf pour la production.

#### Vendredi 21 août – Mardi 25 et Mercredi 26 août

Lieu	Horaires de présence	Horaires De tournage
Hôtel de la Vieille Tour Place du Grenier à sel		
Vendredi 21 août	12 h à 0 h	14 h à 23 h
Mardi 25 août	12 h à 0 h	14 h à 23 h
Mercredi 26 août	10 h à 21 h	12 h30 à 20 h

- Autorisation de stationner à l'ensemble des véhicules techniques sur la Place de la Madeleine
- Stationnement interdit sur la Place du Grenier à Sel et sur la Place de la Madeleine aux particuliers
- Blocage de la circulation Place du Grenier à Sel uniquement lors des prises de vues en extérieur
- Blocage de la circulation par intermittence Chemin des Fossés lors des prises de vues

### **Le marché du 26 août aura lieu exceptionnellement au Pré de l'Échelle**

#### Lundi 24 août

Lieu	Horaires de présence	Horaires De tournage
Pharmacie Verdin-Luzy	9 h à 14 h	10 h à 13 h

Stationnement interdit place du Grenier à Sel sauf à l'ensemble des véhicules techniques  
Blocage de la circulation par intermittence lors des prises de vues

Lieu	Horaires de présence	Horaires de tournage
Place de l'Hôtel de Ville et Mairie de Noyers	11 h à 17 h	13 h à 16 h

- Interdiction de circulation lors des plans effectués en extérieur
- Stationnement interdit sur la Place de l'Hôtel de ville, sauf pour la production.

Lieu	Horaires de présence	Horaires de tournage
Place de l'Hôtel de Ville et rue de la Porte Peinte	13 h à 20 h	14 h à 19 h

- Interdiction de circulation sur la Place de l'Hôtel de Ville
- Stationnement interdit sur la Place de l'Hôtel de ville, sauf pour la production.
- Autorisation de stationner à l'ensemble des véhicules techniques sur la Promenade du Pré de l'Échelle

### **Lundi 7- mardi 8 et mercredi 9 Septembre**

Lieu	Jours	Horaires de présence	Horaires De tournage
Restaurant "les Millésimes" rue du Poids du Roy – intérieur et extérieur	Lundi 7	13 h à 01 h	15 h à 24 h
	Mardi 8	10 h à 21 h	12 h30 à 20 h
	Mercredi 9	09h à 20 h	10 h à 19 h

- Autorisation de stationner à l'ensemble des véhicules techniques sur la Promenade du Pré de l'Échelle
- Stationnement interdit sur la Place de l'Hôtel de ville, sauf pour la production.
- Blocage de la circulation par intermittence lors des prises de vues extérieures sur la Place de l'Hôtel de Ville et Promenade du Pré de l'Échelle

L'ancienne perception servira aux bureaux de la production durant toute la durée du tournage (du 10 août au 24 septembre), un relevé du compteur électrique sera effectué à l'entrée et à la sortie des lieux.

La location de la salle polyvalente se fera du jeudi 20 août au mercredi 26 août (la salle sera libérée le vendredi 21 août au soir afin que nous puissions assumer une location et celle-ci sera restituée à la production le lundi 24 août), du lundi 7 au mercredi 9 septembre soit une durée de 8 jours.

Le parking de la Salle Polyvalente servira au barnum et aux camions cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité les tarifs suivants :

- Salle Polyvalente 1420 € tarif commercial et nonau tarif particulier comme il en avait été question
- Perception 750 € + frais d'électricité à la charge de la production
- Titre d'indemnité pour la présence de l'équipe de tournage sur la commune 3000 €

## **2. Renforcement du chemin de Forêt Bréault**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Rougier, le conseil accepte à l'unanimité le dossier de consultation pour la réalisation d'une maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de renforcement (3000 mètres de longueur à couvrir, estimation de 184 000 € à réaliser en plusieurs tranches, deux si possible, la première étant prévue pour 2010), le travail attendu du maître d'œuvre retenu sera principalement :

- organisation opérationnelle (consultation de BE en charge des essais préalables, consultation d'entreprises de TP.)
- découpages en tranches opérationnelles.
- le maître d'œuvre proposera des solutions de reprise de la signalisation verticale et horizontale, conforme aux réglementations en vigueur

Après discussion sur l'opportunité de la signalisation horizontale et verticale, le conseil décide de lancer la consultation par procédure adaptée. Les réponses sont attendues pour le 18 septembre 2009

### **3. Bail Champ du Pavé**

Monsieur Domingo rappelle l'historique de cette affaire, la commune étant devenu propriétaire de la parcelle cadastrée YC 1 donnée à bail en 1987, à Monsieur Maurice Richon, par le précédent propriétaire la Maison de Retraite de Noyers. Le bail soumis au statut du fermage a été automatiquement renouvelé au bénéficiaire du preneur, à chaque échéance de neuf années. La cession du bail qui est interdite en vertu de dispositions légales d'ordre public et qui ne peut être exceptionnellement réalisée avec l'accord du bailleur que dans certaines circonstances particulières (notamment au profit des descendants majeurs du preneur) était impossible à accorder, le successeur proposé n'ayant pas la qualité de descendant.

Dans la mesure où aucun congé n'avait été signifié à l'actuel preneur dans les formes et délais prescrits par la loi et où les conditions d'une résiliation du bail dans le cadre des dispositions de l'article L 415-11 du code rural n'étaient pas réunies le bailleur ne pouvait reprendre la disposition du bien loué pour l'attribuer dans le cadre d'une convention échappant au statut de fermage, à un autre bénéficiaire.

Par ailleurs la circonstance que le preneur actuel ait déclaré vouloir prendre sa retraite à la fin de l'année 2006 ne le privait pas automatiquement du droit de continuer à exploiter la parcelle tant qu'il n'avait pas été rendu destinataire d'une notification de refus de renouvellement dans les formes légales.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rapporter et annuler les précédentes délibérations en ce sens intervenues le 13 octobre 2006 et le 09 juin 2007. Les sommes constitutives de l'arriéré des fermages échus seront en conséquence mises en recouvrement à l'égard du preneur actuel.

### **4. Remboursement EDF par la société Gébat suite aux travaux du collège**

La commune a réglé les consommations EDF ainsi que l'abonnement pour le compteur de l'ancien terrain de football. Cette consommation concerne la construction du Collège. Il sera demandé à l'entreprise GEBAT le remboursement de la somme de 3 943.18 €. Accord à l'unanimité.

### **5. Demande d'alimentation basse tension parcelles de la Corvée**

Dans le cadre d'une demande d'alimentation en basse tension d'une parcelle sise rue de la Corvée, la commune sera conduite à examiner le coût des travaux nécessaires à cette fin. Tous les riverains ont été contactés afin de déterminer le coût à supporter par chaque riverain, seul un riverain semblerait intéressé.

Pour connaître le coût prévisionnel des travaux, la commune doit demander l'inscription du programme et l'étude auprès du SIET.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de :

- demander l'inscription du programme et l'étude du SIET
- de coordonner les deux opérations basse tension et éclairage public afin de réduire le coût.

### **6. Branchement en plomb rue de la Gare**

Monsieur Rougier informe le conseil que nous avons reçu de la DDEA le dossier de consultation des entreprises concernant la réfection des 28 branchements en plomb à reprendre et de 2 branchements neuf rue de la Gare et route d'Auxerre ainsi que quelques interventions sur les branchements (recherche de bouches à clé, pose de regards-compteur extérieur ...). Le Conseil Municipal approuve le dossier de consultation des entreprises et charge la DDEA conformément au marché d'assistance et conseil, de lancer la procédure sous forme adaptée. Les réponses sont attendues pour le 1<sup>er</sup> septembre 2009. Accord à l'unanimité.

### **7. Déplacement de la clôture de la Gendarmerie pour l'aire de stationnement des cars du collège**

Pour permettre les travaux d'aménagement de l'aire de stationnement des autocars desservant le nouveau collège, le Conseil Général aurait besoin de déplacer la clôture de la gendarmerie dans le but de paysager cet espace et mettre en valeur l'entrée du collège. Il s'agit de l'ancien terrain de boules de la Gendarmerie qui n'était plus du tout entretenu. La tonte de cet espace sera à la charge de la commune. Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité de déplacer la clôture.

## 8. Règlement du Marché aux Truffes

Suite aux dernières réunions du comité de marché aux truffes, il a été décidé de modifier les articles 5 et 6 comme suit :

### Article 5 : Droits d'accès

Les vendeurs devront s'acquitter au moment de l'inscription d'un droit de 50 € (intégrant l'adhésion au SICN) auprès du Syndicat d'Initiative du Canton de Noyers

Au lieu de :

Les vendeurs devront s'acquitter au moment de l'inscription d'un droit de 20 € (intégrant l'adhésion au SICN) auprès du Syndicat d'Initiative du Canton de Noyers

### Article 6 : Vente

Chaque vendeur devra disposer d'une balance agréée "marché", faisant apparaître le poids et le prix. A défaut, une balance "collective" sera mise à disposition.

Au lieu de :

Chaque vendeur devra disposer d'une balance agréée

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité accepte ces modifications.

## Points divers

Monsieur Domingo fait part au conseil municipal :

- de la prise d'un arrêté municipal afin d'interdire provisoirement l'accès du chemin rural n° 78 les Vieux Châteaux (escalier qui monte sur le site du vieux château) pour des raisons de sécurité.
- donne lecture du rapport Véritas sur la visite de sécurité des jeux au Pré de l'Échelle ainsi que sur le parcours de santé aux Survignes. Les employés communaux feront le nécessaire afin que les jeux retrouvent une seconde jeunesse en attendant des nouveaux jeux.

Madame Riotte demande :

- qu'il y ait un cahier de liaison à disposition à la Mairie afin d'améliorer la communication entre les adjoints et les conseillers.
- souhaite savoir qui est responsable des commissions.
- demande qu'une femme entre dans la commission des travaux. Cette question sera mise au prochain conseil municipal.

Celle se fait le porte parole de Madame Saonit

- qui souhaite que l'on trouve un référant pour la salle polyvalente car beaucoup de choses ne vont pas.

Pose le problème des poubelles de Monsieur Paillot dans l'ancienne perception. Madame Semelagne souligne qu'il n'y a pas que les poubelles de Monsieur Paillot mais aussi celles de la commune qui occasionnent des nuisances.

Monsieur Landrier rappelle qu'il est toujours candidat pour siéger à la commission des travaux.

Monsieur Domingo indique que la composition des diverses commissions sera revue car il faut remplacer Monsieur Pothier.

Madame Semelagne

- demande un local pour pouvoir stocker le mobilier de l'école d'Annay sur Serein qui arrive mercredi 15 juillet. Le Conseil propose la "cave" située derrière le local vélo de l'école et déplore le manque d'information sur l'arrivée du matériel.
- soulève aussi le problème de l'entretien de la salle polyvalente